AR Prefecture

043-244301131-20230502-20230502_P_064-AU Regu le 06/06/2023

DECISION N° 20230502_P_064 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4.

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention « Equi'Via Equithérapie » pour des séances de médiation équine dans le cadre du projet parentalité en faveur des enfants du territoire âgés de 2 à 12 ans et plus.

Le Président,

N° 20230502_P_064

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Equi'via Equithérapie 4 chemin des Sources La Ratelière 43240 Saint Just Malmont

Pour l'organisation de 4 séances de médiation équine d'une heure en faveur des enfants du territoire âgés de 2 à 12 ans et plus.

<u>Dates</u>: 4 séances entre le mois de juin et le mois de septembre 2023

Effectifs: 6 familles de 2 personnes par séance

Lieu : Saint Just Malmont (La ratelière)

Montant : 60€ TTC par séance soit 240€ TTC au total

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à La Séauve-sur-Semèrie (NET) Mai 202

Frédéric G

Le Préside